

S.C.C. Réunion de la Commission d'Utilisation des Chiens d'Arrêt 28/08/09

Présents : MM. Gérard Arthus, Christian Boucher, Vladimir Demaretz , René Gerlet, Serge Guilbert, Yves Guilbert, Christian Gunther, Jean Lassandre, Dominique Lebrun, Jean-Claude Piat, Yves Tastet .

Ordre du jour

- I – Election du Président et du Secrétaire.
- II – Jury de l'Open de France d'automne.
- III – Field trials = Sélection cynophile.
- IV – Contrôles de qualification.
- V – T.A.N. sur gibier naturel.
- VI – Planification des épreuves internationales 2010 et 2011.
- VII – Courriers.
- VIII – Questions diverses.

Ouverture de la réunion à 9h 30.

I – Election du Président et du Secrétaire.

1°) Président : appel des candidatures : Un seul candidat, M. Yves GUILBERT

Vote à bulletin secret : 11 votants, 9 voix pour, 2 bulletins blancs.

M. Yves GUILBERT est élu président de la CUNCA pour 3 ans.

2°) Secrétaire : appel des candidatures : Un seul candidat, M. Christian BOUCHER

Vote à bulletin secret : 11 votants, 11 voix pour.

M. Christian BOUCHER est élu à l'unanimité secrétaire de la CUNCA pour 3 ans.

Mandaté par le Comité de la S.C.C., le Président Y. Guilbert prend la parole pour expliciter les choix qu'il a du effectuer avec Jean Lassandre pour la nomination des membres de cette commission

Afin d'assurer une bonne gestion, le Président souhaite que chacun s'implique plus particulièrement dans un domaine.

Relations avec les clubs de races continentales : Jean Lassandre

Relations avec les clubs de races britanniques : Yves Guilbert

Relations avec le Club de l'Epagneul Breton : Christian Gunther

Relations avec le club du Setter Anglais : Vladimir Demaretz

Le BICP : René Gerlet

Les concours St Hubert : Serge Guilbert

Les Canines Régionales : Dominique Lebrun

La Grande Quête : Yves Tastet

Les dresseurs professionnels : Jean-Claude Piat

Il est souhaitable de développer les relations avec les fédérations des chasseurs avec notamment la publication du calendrier des concours St Hubert

II – Jury de l'Open de France d'automne.

L'Open de France d'automne aura lieu les 7 et 8 novembre au Porge sous la responsabilité de Jean Carpentey, représentant la Société Canine de Gironde. Ce concours vient à la suite des concours cette Société, Bourrideys et Le Porge. Conformément à la directive de la CUNCA, en date du 11 mai 2009, la Société Canine Régionale assume l'actif ou le passif.

De ce fait le jury proposé en plus des membres de la CUNCA fait une large place aux juges invités au Porge (concours qui précède) et à Agen (concours qui suit) en essayant de respecter une bonne parité entre les juges issus des races continentales et ceux issus des races britanniques.

Soit 27 juges, nombre identique à celui de 2008.

Les juges étant tous qualifiés pour les races continentales et britanniques, le Président propose dans la mesure du possible de leur faire juger un jour les continentaux et un jour les britanniques.

III – Field trials = Sélection cynophile.

L'objectif affiché des fields trials est la sélection. Au travers de propos glanés aussi bien sur les revues de clubs, de revues cynégétiques ou encore de catalogues de Nationales d'Elevages, la commission a pris conscience que l'objectif affiché des fields à savoir la sélection n'était pas pleinement atteint. Actuellement la réalité des fields semble dériver sur la compétition qui privilégie la vitesse, l'étendue de la quête et le point. Quid des allures inhérentes à la race, des quêtes régulières avec des ouvertures et étendues raisonnables ?

Dans l'état actuel des choses on ne voit plus guère de différence entre les étendues de quête des continentaux et des britanniques ; en couple britanniques on s'approche même de la Grande Quête.

Autre problème, les disparités de jugement : On peut raisonnablement penser que certains parcours vont du CACT à l' « Eliminé ». Brillant pour l'un, trop grand pour l'autre.

Un courrier aux juges semble utile pour rappeler certaines notions du règlement et faire quelques mises au point pour éviter les sources de malentendus entre juges et conducteurs. Le président se chargera d'adresser ce courrier pour application.

IV – Contrôles de qualification.

Sont pressentis pour la qualification à l'automne : Messieurs H. Mouflin (2^{ème} fois), B. Garrido, L. Gay, D. Provost, D. Saussier et J. Vargas qui passeront respectivement cinq contrôles en couple avec un juge formateur. Les examens se passeront dans deux biotopes différents (betteraves et bois ou forêt landaise).

Pour raisons de santé, Monsieur D. Saussier demande à passer son examen l'an prochain ; demande accordée.

Monsieur B. Trubuilt a abandonné son cursus de juge.

Un point sera établi par le secrétaire pour l'examen d'élève juge en Janvier prochain à la S.C.C. Les élèves ayant échoué seront convoqués pour une deuxième et dernière fois. Il adressera un courrier aux clubs de races pour d'éventuelles candidatures.

V – T.A.N. sur gibier naturel.

Le T.A.N. s'adresse par définition à de jeunes chiens âgés de 36 mois au plus et pouvant appartenir à des non-chasseurs. Les choses étant déjà suffisamment compliquées pour des chiens entraînés, il semble donc utopique de vouloir organiser une telle épreuve sur du gibier naturel. L'article 8 du règlement des TAN prévoit : « le gibier sera lâché en dehors de la présence du conducteur et du chien ». La commission ne donne pas son accord pour l'organisation de TAN sur gibier naturel.

Il est précisé aussi que, si lors d'un TAN, un chien prend un arrêt sur un oiseau sauvage, cet arrêt est valable.

VI – Planification des épreuves internationales 2010 et 2011.

Coupe d'Europe des chiens continentaux au printemps 2010 : Christian Boucher a pris les premiers contacts avec CHATEAU LANDON (77) et avec les Scouts d'Europe de la même ville.

Au foyer rural de CHATEAU LANDON se tiendrait le rendez-vous des concurrents et juges.

Date pressentie : 29 et 30 mars.

La présentation des équipes se ferait sur le domaine des Scouts d'Europe bénéficiant d'une aire de montée des couleurs et d'un parking pouvant assurer le stationnement des concurrents et juges qui partent ensuite directement sur les terrains.

Le lendemain se déroule le prix d'excellence au même endroit.

La sélection aura lieu à THIVARS le 23 Mars. Sélectionneur : M. S. GUILBERT

Le Championnat du Monde des chiens d'arrêt 2011 aura lieu en France sur trois jours. Le deuxième étant réservé au Saint Hubert.

René GERLET se mettra en relation avec la Société Canine de l'Eure comme lieu possible pour cette manifestation.

VII – Courriers.

- M. Daniel Provost a adressé un courrier à Y. Guilbert faisant suite à la précédente réunion de la Commission. Le président Y. Guilbert n'ayant trouvé aucune trace de présentation et de jugement le même jour, les différents courriers de rappel au règlement adressés à M. Provost s'avèrent donc sans objet.
- M. Bernard Brénuchon a répondu au courrier envoyé par la C.U. Affaire classée
- M. Guy Héraud : Un rappel de la réclamation est énoncé en séance. La commission ne disposant d'aucun élément du dossier, elle ne peut statuer.
- M. Régis Toulet a envoyé un courriel à propos du patron : réponse dans le courrier aux juges.

VIII – Questions diverses.

1°) Appel René Bret : organisation du concours de printemps à Roybon sur bécasses

Pour la CUNCA, l'approbation d'un concours est liée à la production de différents documents dont l'autorisation de la Société Canine régionale. Si les détenteurs du droit de chasse ne donnent pas leur autorisation, il ne peut y avoir de concours.

2°) M. J.C. PIAT au nom de l'A.D.P. a adressé un courrier portant sur différents points.

Le carnet de travail : Sa dépose obligatoire avant le départ « plombe » toutes les organisations bénévoles qui reconnaissent unanimement le surcroît de travail inutile qu'il impose. Perte de temps considérable, moyen archaïque de saisie des résultats, impossibilité de partir après les résultats et la liste n'est pas exhaustive. Chaque propriétaire pouvant maintenant suivre pratiquement au jour le jour les résultats de son chien sur le site de la CUNCA.

Le Président Y. Guilbert reprend le règlement qui stipule : CR de la CU du 6 mai 2008 (comité SCC du 14/09/05) : « les conducteurs doivent désormais déposer le carnet de travail pré rempli au secrétariat le matin avant l'épreuve comme dans toutes les disciplines d'utilisation. Il faut que les organisateurs de ces manifestations mettent en place une organisation qui permette de remettre le carnet de travail au participant dès que le résultat de son chien sera connu. »

La commission s'accorde pour reconnaître le bien fondé de la remarque et proposera au comité de la SCC une utilisation des moyens modernes pour la saisie des résultats. Seuls les classements resteraient portés sur le carnet de travail.

M. R. GERLET est chargé de faire une proposition à la CUNCA pour présentation au Comité de la S.C.C. du mois d'Octobre prochain. (Voir annexe)

Dans l'attente de nouvelles directives, les carnets de travail doivent être remis aux juges pour pouvoir courir.

A propos de la note de René Gerlet

➤ Sur ce point de la dépose des carnets de travail, après discussion avec plusieurs responsables de la SCC, il semble établi qu'« une participation à une épreuve de travail = une signature sur le carnet de travail ».

La commission a ainsi envisagé plusieurs possibilités :

- a) « le carnet de travail pré-rempli était présenté au juge sur le terrain avant le début du parcours pour visa et :
- rendu au concurrent dès la fin du parcours pour les « Éliminé, non classé, retiré et insuffisant »

- remis par le juge à la fin du concours pour l'ensemble des chiens obtenant un qualificatif ou un P.O
Cette solution satisfaisante sur le papier se heurte à la réalité du terrain le jour de pluie et un refus des juges semble aussi probable ne voulant pas se « trimbaler » l'ensemble des carnets.

b) la solution actuelle avec dépôt des carnets au secrétariat et remise d'une note au concurrent après le parcours lui permettant de récupérer son carnet.

Toutes les organisations n'ont pas de permanence ouverte toute la journée.

c) créer un « carnet de travail dématérialisé » listant de manière exhaustive les résultats de chaque chien suivant des modalités qui seraient à mettre en place.

d) présenter le carnet de travail au juge le matin et ne lui représenter en fin de journée que pour noter un qualificatif.

Sans être idéale, cette dernière solution paraît la plus réaliste.

➤ La CUNCA serait très satisfaite si un lien pouvait être établi entre le site de la CUNCA et le site de la SCC afin que tout propriétaire, éleveur, responsable de club puisse avoir accès au palmarès d'un chien ce qui contribuerait à la sélection des géniteurs.

Le retour à 3 concours par concurrent : après discussion, la commission se retranche derrière le règlement de la FCI qui indique qu'un concurrent ne peut présenter que dans deux concours.

L'amateur : Celui-ci doit être accueilli sans jamais être favorisé par rapport à un règlement identique pour tous. Les juges doivent respecter strictement le règlement sans oublier la mission de pédagogie inhérente à la fonction.

Tous les membres de la Commission sont en accord avec ce point.

Concours Européens : Devant la disparition à court terme de la perdrix grise, les dresseurs qui se déplacent à l'étranger demandent qu'un CACT obtenu en dehors de la France puisse compter pour un titre national.

Lors de la réunion de CUNCA du 12 janvier 2009, une avancée a été faite en permettant d'obtenir le titre de trialer avec des récompenses obtenues à l'étranger dans des épreuves sous règlements FCI. La commission décide d'attendre les effets de cette mesure avant d'en prendre une autre.

Main courante :

L'idée d'instaurer une main courante ou un cahier de doléances dans chaque organisation de concours où organisateurs, juges, concurrents pourraient y inscrire les problèmes rencontrés dans la journée semblerait créer plus d'inconvénients que d'avantages. Attentive à cette remarque, la commission charge D. Lebrun d'élaborer une grille d'évaluation des différents concours.

Tout ceci indépendamment des réclamations officielles.

3°) Courrier de M. CANU.

Depuis de nombreuses années l'on souhaite que des contrôles anti dopage se fassent.

Il rappelle que l'annonce publique de contrôles prévus pour le printemps 2009 n'a pas été suivie d'effet et qu'aucun contrôle n'a eu lieu. Il demande à la commission ce qu'elle compte faire dans ce domaine.

Les chiens d'arrêt représentent une partie des chiens soumis à l'utilisation. Le dopage est un problème d'ensemble qui relève du comité de la SCC pour l'ensemble des races soumises à l'utilisation. Le jour où un programme sera mis en place, la commission des chiens des chiens d'arrêt se conformera aux directives du Comité.

4°) Proclamation des résultats.

La proclamation des résultats au public au terme de la journée est fastidieuse et à la fin il ne reste que quelques concurrents, les organisateurs, des juges et leurs épouses. La seule chose qui paraît intéressante à expliquer sont les éléments qui ont permis au juge de faire la différence entre le CACT et la RACT ou pourquoi un chien n'obtient-il qu'un 1^{er} EXC.

La commission laisse le choix aux organisateurs en rappelant que dans tous les cas, les résultats doivent être affichés. Pour les concours avec C.A.C.I.T. les résultats du barrage seront donnés sur le terrain.

5°) Résultats sur le site de la CUNCA : un certain nombre d'organisateur n'ont pas envoyé leurs résultats à Joël Chauvet. Cette formalité est devenue une obligation pour reconduire les concours en 2010, courrier du 18 avril 2009 de J. Goubie. Si elle n'est pas satisfaite, ces concours n'auront pas lieu en 2010. J-C Piat est chargé de rappeler aux organisateurs leur obligation.

6°) Question de règlement : en continentaux, s'il n'y a qu'un seul CACT et une seule RCACT, le CACIT et la RCACIT pourront être attribués sans barrage par le jury qui a décerné CACT et RCACT. Dans les concours où le CACIT est mis en compétition sur deux jours, il peut n'y avoir qu'un seul CACT (le même chien gagnant chaque jour) mais deux RCACT (un chien différent chaque jour). Dans ce cas l'attribution de la RCACIT se fera lors d'un barrage entre les deux RCACT.

7°) La CUNCA a décidé qu'un juge ne pouvait pas juger le dresseur avec lequel il est en relation commerciale, mesure qui trouve ses limites dans les spéciales de race à faible effectif. Exemple le Président et le vice-Président, juges de fields tous les deux, ont leurs chiens chez le même dresseur qui présente en solo et en couple, il y a trente chiens engagés (deux solos et un couple), comment faire avec les 4 juges invités ? Une discussion s'engage sur ce point et les avis de la commission divergent. Les engagements étant clos 10 jours avant la manifestation l'organisateur doit rechercher un autre juge.

Pour la prochaine réunion, la commission étudiera l'avancement des travaux concernant le descriptif des standards de travail et morphologique des chiens d'arrêt ainsi que le financement de la CUNCA . Un budget prévisionnel des besoins annuels de la commission sera établi. Une redevance d'un euro par engagement est envisagée pour faire face aux différentes dépenses.

Personne ne désirant prendre la parole le Président Y. GUILBERT lève la séance à 18h 35.
Il fixe la date de la prochaine réunion mardi 12 janvier 10h